

**Procès-verbal du Conseil Municipal**  
**Séance n° 6 du mardi 24 septembre 2024 – 18 heures – salle de la mairie**

***Présents : MARRET Serge, GRIX Suzanna, CELERIER Patrick, HAGER Maryvonne, BELFIORE Mauricette, GUILHEM Louis, BORREL Marie-Andrée formant la majorité des membres en exercice.***

***Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : RIBES Bénédicte à GUILHEM Louis ; Sabatier Sébastien à MARRET Serge ; MONIÉ Florian à CELERIER Patrick.***

***Absent excusé : Néant.***

***Absent(s) : Néant.***

***M. le maire ouvre la séance à 18h.***

***Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la nomination de HAGER Maryvonne à la fonction de secrétaire de séance.***

**Ordre du jour :**

**Approbation du PV du conseil du 1er juillet 2024 – Présentation Serge Marret.**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Procès-Verbal du Conseil du 1<sup>ER</sup> juillet 2024.

**Délibérations :**

**1-Virements de crédits amortissements M57 - Présentation Patrick Célerier.**

Un virement de crédit de 2 995 € est ajoutée dans le budget, il correspond à l'amortissement 2024 de la révision du PLU ainsi que la participation de la commune au véhicule de police tous deux oubliés lors de l'élaboration du budget.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

**2- Avenant au bail de location du logement Santamaria du presbytère - Présentation Patrick Célerier.**

L'avenant au bail de location du logement du presbytère au nom de Santamaria Damien et Beaucamp Axelle passe à Mme Beaucamp Axxelleseule.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

**3- Délibération pour la redevance de prélèvement ressource en eau - Présentation Patrick Célerier.**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas changer la redevance de prélèvement ressource en eau qui est actuellement de 0.06 € le m<sup>3</sup>.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

**4- Convention de servitude avec ENEDIS - Présentation Sébastien Sabatier.**

Une ligne électrique souterraine sera mise en place au clos des Louades ainsi qu'une servitude de passage sous les Louades également. Une convention a été signée dans ce sens et sera réitérée par signature d'acte devant notaire.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

**5 – PLU – Arrêt du PLU – Présentation Sébastien Sabatier.**

Suite à la dernière réunion avec M. Gironde de la DDTM et la société Oc'teha, il a été vivement conseillé d'intégrer dans le PLU le thème de la ressource en eau de la commune à travers ses besoins, les voies d'amélioration, les délais de mise en œuvre et les conséquences du changement climatique avant de l'arrêter. C'est pourquoi, seule la parcelle Lanta chemin de Restocos sera urbanisée de suite.

Les parcelles 1 AU : Commune, Hager, Lignièrès et 2 AU de Contenson le seront ultérieurement dès que l'approvisionnement en eau sera sécurisé.

En raison de tout ce qui précède, cette délibération concernant l'arrêt du PLU est reportée au prochain conseil municipal d'octobre.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

## **Questions et informations diverses :**

### **1- Eau : point des démarches engagées - Présentation Serge Marret et Sébastien Sabatier.**

Tous les sondages électriques effectués dans la zone d'Homps étant négatifs, nous nous tournons vers le puits des Jardins où les essais de pompages sont satisfaisants mais où la qualité de l'eau reste bactériologiquement problématique, où les taux de pesticides totaux sont supérieurs à la norme.

Une solution pourrait être d'installer provisoirement pour six mois renouvelables une fois, une station de traitement au puits des Jardins avec filtration au charbon actif et chloration (coût approximativement équivalent pour location 12 mois ou achat 150 000 €).

Concernant ce puits, deux déclarations de pompage ont été faites en 2010/2011. Un accord a été obtenu pour le pompage de 1200 m<sup>3</sup>/an en 2012.

Une nouvelle demande devrait être adressée à l'ARS pour porter le pompage d'environ 20 000 m<sup>3</sup>/an pour de l'eau potable. Cette installation ne serait que provisoire puisque non protégée et ne bénéficierait pas du soutien financier de l'Agence de l'eau RMC ni du Département qui ne subventionnent que les installations pérennes ; mais tous deux pourraient intervenir sur la canalisation, laquelle canalisation pourrait être reprise par RESEAU 11 que nous rejoindrons au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Pour alléger encore la charge financière mais pourrions également demander un coup de pouce à la CCRLCM sur la prise en charge d'une partie de la location ou achat de l'unité de traitement ou une participation à la livraison d'eau par camion, sachant que cette dernière ne prendra la compétence de l'eau qu'en 2026 !

L'échéancier est de relier par une canalisation le puits d'Homps au puits des Tuileries, pour nous donner l'eau à l'été 2025. Puis, en 2026/2027, la liaison Tourouze/Puits du Rocher devrait pérenniser notre ressource.

### **2- Propositions de règles d'intervention du Conseil départemental et de la Communauté de communes en matière de secours aux communes frappées par le manque d'eau potable - Présentation Serge Marret.**

En matière de secours du Conseil département et de la Communauté de communes aux communes frappées par le manque d'eau potable, quelques critères pourraient être pris en compte : le nombre d'habitants, le pourcentage de personnes âgées et la présence d'un Ephaad ; l'évolution de la ressource en eau tant au niveau de la quantité produite sur cinq ans que le prix du m<sup>3</sup> d'eau distribuée ; le respect du plan département d'approvisionnement en eau potable.

### **3- Urbanisme et circulation : Affaire Chanut/Garcia et proposition de pose d'un panneau « Interdit aux > 3,5 T sous le sens interdit à l'entrée de la rue Emile Zola – Présentation Serge Marret et Sébastien Sabatier.**

Un litige oppose deux voisins Ms. Chanut et Garcia ayant du mal à s'entendre. Des trous auraient été faits dans le mur mitoyen mais pas vus à la visite du côté Chanut ; la plage de la piscine de M. Chanut a une vue plongeant sur le jardin de M. Garcia, M. Chanut a fait installer des brise-vues, que M. Garcia a refusées. Elles ont donc été enlevés par M. Chanut.

La visite du maire et du policier municipal chez M. Garcia n'a pas été possible en période de vendanges ; elle aura lieu à l'automne.

M Cordier habitant rue Emile Zola se plaint que des camions s'engagent rue Emile Zola et soient coincés à l'entrée de la rue de l'église. La solution serait, peut-être, de rajouter sous le panneau sens interdit un panneau pour l'interdiction aux poids lourds de > 3,5t.

Ce que le Conseil approuve à l'unanimité.

### **4- Affaire Pauthe/Guilhem : chien - Présentation Serge Marret.**

Demande a été faite à M. Pauthe de produire : l'identité du chien, certificat anti-rabique et un certificat comportemental du chien. Ces documents ont été transmis aux deux intéressés et en conclusion, le chien présente un risque mineur pour le moment, il est préconisé au propriétaire de le garder dans sa propriété, de lui faire suivre une méthode d'éducation canine et de refaire faire une évaluation comportementale

dans deux ans. Pour ce qui est du contrôle de l'animal lors de contacts avec le public le port de la laisse est recommandé.

**5- Rentrée scolaire 2024/2025 et SIVOS : recrutement d'un ATSEM - Présentation Suzanna Grix et Patrick Célerier.**

Un ATSEM a été recruté au 01/10/2024 à la demande d'un professeur des écoles pour l'aider dans sa classe avec les enfants de Grande section de maternelle-CP. Le budget du SIVOS partagé entre les trois communes, Ecales, Tourouzelle, Castelnau sera donc légèrement augmenté.

Par ailleurs, l'école est reliée à Internet par la fibre, mais le câble dans lequel passe la fibre doit être surélevé par rapport aux bacs collecteurs.

**6- Point sur les travaux en cours ou à venir - Présentation Sébastien Sabatier.**

- Finir le foyer
- Sécurisation du ruisseau chemin de Restocos
- Nettoyage des rues
- Grille à l'entrée du lotissement des Louades à souder
- Changement des ampoules des lampadaires défectueux, commander la nacelle
- Lumignons de Noël à installer place de la République
- Enlever la guirlande rue de l'église

**7- Travaux au Tapas'oif - Présentation Serge Marret et Suzanna Grix.**

Les travaux sont envisagés sur la base d'un changement d'orientation du magasin qui passerait d'une épicerie à un bar / petite restauration. Le problème majeur est que la cuisine est à l'étage sans passe-plat. Pour réfléchir à un nouvel agencement correspondant à cette nouvelle orientation, cinq architectes ont été contactés, deux ont répondu mais sont très onéreux.

Nous avons contacté le Bureau Véritas par rapport aux plans de Suzanna sur la base de deux propositions l'une, cuisine en bas et l'autre en haut. Un accord avec les ex-services vétérinaires sera nécessaire (mise en concurrence des trois devis).

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

**8- Participation au salon des maires de Narbonne le 11 octobre - Présentation Serge Marret.**

Maryvonne Hager, conseillère municipale, accompagnera Serge Marret au salon des maires de Narbonne le 11 octobre.

**9- Date du prochain conseil municipal : 22/10 - Présentation Serge Marret.**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

**10- Proposition d'organisation d'une réunion d'accueil pour les nouveaux arrivants le 15/11 à 18h avec la participation des Présidents des associations tourouzelloises - Présentation Patrick Célerier.**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

**11- Nouveau Panneau Pocket : PP+ - Présentation Suzanna Grix.**

Le nouveau panneau pocket + propose une présentation des informations sous différents modules de classement pour 100 € de plus par an par rapport à aujourd'hui.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

**12- Recensement 2025 - Présentation Serge Marret.**

Le prochain recensement aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025. Un agent recenseur sera désigné suite à un appel à candidature qui sera lancé avant décembre. Une formation est prévue à compter du 6 janvier.

**13- Projet photovoltaïque à la déchetterie – Présentation Serge Marret.**

Une entreprise s'est manifestée. La superficie globale de l'installation photovoltaïque à l'ancienne déchetterie est de 1 ha sur laquelle il y a plusieurs propriétaires privés qui devront être contactés : un héritier d'Odette Montagné, 2 sœurs décédées sans succession.  
Le Conseil municipal décide à l'unanimité de continuer.

**- Questions diverses.**

Réunion publique sur l'éolien à Tourouzelle le 17 octobre 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H55.